© Drogues Info Service - 4 juillet 2025

Spray nasal de naloxone : autorisation de mise sur le marché

Mise à jour 12/01/2021 : Nalscue@ n'est plus commercialisé en France. Un autre kit à base de naloxone est cependant disponible.

L'Agence nationale de sécurité du médicament (Ansm) a délivré le 28 juillet 2017 une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour le spray nasal à base de naloxone Nalscue®. Il faudra cependant attendre environ 3 mois pour que l'AMM entre réellement en vigueur.

Ce spray nasal est à utiliser dès les premiers signes d'une overdose aux opiacés et en contrecarre les effets. Il reste indispensable d'appeler les secours (15 ou 112) en cas d'overdose.

Nalscue®, précise l'Ansm, sera disponible en prescription médicale non obligatoire et pourra également être délivrée en CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques liés à l'usage de drogues). Les patients doivent recevoir une formation spécifique à son utilisation.

En attendant l'entrée en vigueur de cette AMM, c'est l'Autorisation Temporaire d'Utilisation qui continue d'avoir cours. Pour l'instant, ce spray « anti-overdose » ne peut donc être dispensé que par un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) ou une unité mobile de soins aux usagers d'opiacés en situation de précarité et d'exclusion.

Source : Spray nasal de naloxone (Nalscue) : actualisation du point d'information de décembre 2016 (Ansm)

Articles en lien :

Un spray anti-overdose à disposition des usagers de drogues

La réduction des risques